

## Pour contacter les sociétés de bourse

<b>ALMA FINANCE GROUP</b>	4 Lot. La Colline 20190 - Casablanca Tél.: (212) 5 22 58 12 02 • Fax : (212) 5 22 58 11 74 Site web : www.almafinance.com
<b>ARTBOURSE</b>	7, Bd Abdelkrim El Khattabi - Casablanca Tél.: (212) 5 29 00 12 12 • Fax : (212) 5 29 00 12 03
<b>ATTIJARI INTERMEDIATION</b>	163, Av. Hassan II - Casablanca Tél.: (212) 5 22 49 14 82 • Fax : (212) 5 22 20 25 15 Site web : www.attijariwafabank.com
<b>BMCE CAPITAL BOURSE</b>	BMCE siège - 140, Av. Hassan II - Casablanca Tél.: (212) 5 22 48 10 01 • Fax : (212) 5 22 48 09 52 Site web : www.bmcecapitalbourse.com
<b>BMCI BOURSE</b>	Bd. Bir Anzarane, Immeuble Romandie - Casablanca Tél.: (212) 5 22 95 38 00 • Fax : (212) 5 22 39 32 09 Site web : www.bmcinet.com
<b>CAPITAL TRUST SECURITIES</b>	50, Bd Rachidi, Quartier Gautier - Casablanca Tél.: (212) 5 22 46 63 50 • Fax : (212) 5 22 49 13 07 Site web : www.capitaltrust.ma
<b>CDG CAPITAL BOURSE</b>	9, Bd. Kennedy - Casablanca Tél.: (212) 5 22 36 20 20 • Fax : (212) 5 22 36 78 78 Site web : www.cdgcapital.ma
<b>CFG MARCHÉS</b>	5 - 7, Rue Ibn Toufaïl, Quartier Palmier - Casablanca Tél.: (212) 5 22 25 01 01 • Fax : (212) 5 22 98 11 12 Site web : www.cfgmorocco.com
<b>CRÉDIT DU MAROC CAPITAL</b>	8, Rue Ibnou Hilal, Quartier Racine - Casablanca Tél.: (212) 5 22 94 07 44 • Fax : (212) 5 22 94 07 66 Site web : www.cdm.co.ma
<b>EUROBOURSE</b>	Av. des F.A.R., Tour Habous, 5 <sup>ème</sup> étage - Casablanca Tél.: (212) 5 22 54 15 54 • Fax : (212) 5 22 54 14 46 Site web : www.eurobourse.ma
<b>FINERGY BOURSE</b>	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome - Casablanca Tél.: (212) 5 22 36 87 76 • Fax : (212) 5 22 36 87 84 Site web : www.finergy.ma
<b>ICF AL WASSIT</b>	29, Rue Bab El Mansour, Espace Porte d'Anfa - Casablanca Tél.: (212) 5 22 36 93 84/89 • Fax : (212) 5 22 39 10 90 Site web : www.cpm.co.ma
<b>INTEGRA BOURSE</b>	23, Rue Ibnou Hilal, Quartier Racine - Casablanca Tél.: (212) 5 22 39 50 00 • Fax : (212) 5 22 36 86 00 Site web : www.integrabourse.com
<b>MAROC SERVICES INTERMÉDIATION</b>	Imm. Zénith, Rés. Tawfiq, Sidi Maârouf - Casablanca Tél.: (212) 5 22 97 49 61 • Fax : (212) 5 22 97 49 73/74 Site web : www.msin.ma
<b>SOGÉCAPITAL BOURSE</b>	55, Bd. Abdelmoumen - Casablanca Tél.: (212) 5 22 43 98 40 • Fax : (212) 5 22 26 80 18 Site web : www.sgmaroc.com
<b>UPLINE SECURITIES</b>	37, Angle Bd. Abdellatif Benkaddour et Rue Ali Ben Abderrazak - Casablanca Tél.: (212) 5 22 95 49 60/61 • Fax : (212) 5 22 95 49 62/63 Site web : www.upline.co.ma
<b>WAFABOURSE</b>	416, Rue Mustapha El Maâni - Casablanca Tél.: (212) 5 22 54 50 50 • Fax : (212) 5 22 47 46 91 Site web : www.wafabourse.com

[www.casablanca-bourse.com](http://www.casablanca-bourse.com)



Sociétés de Bourse

Angle Avenue des Forces Armées Royales  
et Rue Arrachid Mohamed - Casablanca - Maroc  
Tél.: (212) 5 22 45 26 26/27 - Fax : (212) 5 22 45 26 25  
Patente 32100146 - RC CASA 79057  
IF 01030387 - CNSS 1092329



Créateur de Valeurs

Que vous soyez une entreprise qui projette de se financer par la Bourse ou un épargnant qui souhaite placer son argent en bourse, vous aurez recours directement ou indirectement aux services d'une société de bourse. Quel est le rôle des sociétés de bourse et quelles sont celles qui opèrent dans le secteur boursier marocain ? Tel sera l'objet de ce dépliant.

## Quel est le rôle des sociétés de bourse ?

Les sociétés de bourse ont été créées en 1995, par le Dahir portant loi n° 1.93.211 du 21 septembre 1993. Elles sont les seules habilitées à exercer le courtage dans le marché boursier.

Les sociétés de bourse ont pour mission principale d'exécuter les transactions sur les valeurs mobilières, en l'occurrence la vente et l'achat d'actions pour le compte de leurs clients.

## Quelles sont les conditions d'exercice des sociétés de bourse ?

Pour exercer dans le marché boursier, les sociétés de bourse doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre agréées par le Ministère de l'Economie et des Finances, après avis du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- Présenter des garanties suffisantes : organisation, moyens techniques, financiers et humains ;
- Etre constituées sous la forme de « Société Anonyme » ayant son siège social au Maroc ;

- Avoir un capital social minimum de 1.500.000 MAD ou de 5.000.000 MAD selon la nature des activités exercées ;
- Avoir le courtage comme activité principale.

Par ailleurs, toute modification affectant le contrôle des sociétés de bourse ou la nature de leurs activités doit faire l'objet d'un nouvel agrément.

## Quand faire appel aux sociétés de bourse ?

### SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER

- Pour vous conseiller dans l'achat et la vente des titres cotés ;
- Pour la collecte et l'exécution des ordres sur les valeurs cotées ;
- Pour la gestion de votre portefeuille titres.

### SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

- Pour le conseil dans la réalisation de vos opérations de financement ;
- Pour l'assistance dans le montage de vos opérations financières ;
- Pour la préparation des documents d'information ;
- Pour la participation au placement des titres auprès du public ;
- Pour l'animation des titres cotés ;
- Pour la gestion et le placement de votre trésorerie.



## Passer par les sociétés de bourse, combien ça coûte ?

Le taux de commission pratiqué par les sociétés de bourse est librement négociable ; il doit, toutefois, respecter les modalités fixées par le CDVM.

### BON A SAVOIR

Le capital social de la Bourse de Casablanca est détenu à parts égales par les sociétés de bourse qui exercent dans le marché marocain. Ces dernières sont membres de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse.

L'APSB veille que ses membres respectent les dispositions légales en vigueur. Elle se charge également de les représenter face aux pouvoirs publics et étudie les questions relatives à l'exercice de la profession.

## Pour contacter l'APSB

Angle Avenue des Forces Armées Royales et Rue Arrachid Mohamed - Casablanca - Maroc  
Tél.: (212) 5 22 54 23 33/34 • Fax : (212) 5 22 54 23 36 • Site web: [www.apsb.org.ma](http://www.apsb.org.ma)

